

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois le 5 décembre à 20 h 00, se sont réunis en mairie, les membres du conseil municipal de la **Commune d'AILLON LE JEUNE**,
Sous la présidence de Serge TICHKIEWITCH, Maire
Dûment convoqués le 1er décembre 2022.

Présents : Odile CHALAMEL, Pierre-Damien GALENE, Marc FLEURY, Jérôme GINOLLIN, Pascal GINOLLIN, Amandine PAGET (ne prend pas part au vote), Céline ROCH EUVRARD, Mathieu SCIASCIA, Serge TICHKIEWITCH.

Absent excusé : /

Absents : /

Assiste à la réunion : Christophe MAREC

Secrétaire de séance : Pascal GINOLLIN

Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres présents : 9
Nombre de suffrage exprimés : 8
Ne prend pas part au vote : 1
Votes pour : 8
Votes contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : Tarifs 2023-2024 prestations de secours SEM

Par délibération en date 8 décembre 2020, la commune a confié par convention les opérations de secours sur pistes à la SEM des Bauges.

Il est convenu, à l'article 8, que les tarifs indiqués seront révisés d'un commun accord chaque année par une délibération.

La SEM a communiqué à la commune ses tarifs pour la saison 2023-2024, à savoir :

- Tarif N°1 : Poste de secours sans matériel 10.00 €
- Tarif N° 2 : Poste de secours avec matériel 35.00 €
- Tarif N°3 : Zone 1 (front de neige) 66.00 €
- Tarif N°4 : Zone 2 (zone rapprochée) 265.00 €
- Tarif N°5 : Zone 3 (zone éloignée) 435.00 €
- Tarif N°6 : Zone 4 (hors-piste) 740.00 €
- Tarif N°7 : heure pisteur 60.00 €
- Tarif N°8 : heure Scooter (avec chauffeur) 95.00 €
- Tarif N°9 : heure Dameuse (avec chauffeur) 260.00 €

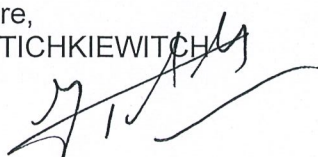
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte les tarifs proposés.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme.

Le Maire,
Serge TICHKIEWITCH



Le Secrétaire de Séance,
Pascal GINOLLIN

